

(N^o 52.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi contenant le Budget du Département de la Justice pour l'exercice 1847.

(Voir le N^o 195, Session 1845-1846, et les N^{os} 60 et 88, Session 1846-1847 de
la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1847, à la somme de onze millions neuf cent quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-quinze francs (11,980,395 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Bruxelles, le 23 janvier 1847.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) LIEDTS.*

*Les Secrétaires,
(Signés) B^{on} DE MAN D'ATTENRODE,
A. DU BUS.*

Tableau du Budget Général du Ministère de la Justice.

NUMÉRO des ARTICLES.	Désignation des Dépenses.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Administration Centrale.</i>				
1	Traitement du Ministre.	21,000	" "	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service, sans que le personnel de l'Admini- stration Centrale puisse être rétribué sur d'au- tres fonds du Budget.	170,000	" "	223,500
3	Matériel.	23,000	" "	
4	Frais d'impression de recueils statistiques. . .	3,500	" "	
5	Frais de route et de séjour.	6,000	" "	
CHAPITRE II.				
<i>Ordre Judiciaire.</i>				
1	COUR DE CASSATION. Personnel.	238,500	" "	
2	— Matériel.	5,250	" 1,500	
3	COURS D'APPEL. Personnel.	621,800	" "	2,508,515
4	— Matériel.	18,000	" "	
5	Tribunaux de première instance et de commerce.	1,051,265	" 16,000	
6	Justices de paix et tribunaux de police. . . .	556,200	" "	
CHAPITRE III.				
<i>Justice Militaire.</i>				
1	HAUTE COUR MILITAIRE. Personnel.	65,800	" "	
2	— Matériel.	5,000	" "	112,053
3	Auditeurs militaires et prévôts.	41,253	" "	
CHAPITRE IV.				
<i>Frais de Justice.</i>				
1	Frais d'instruction et d'exécution.	679,000	" "	
2	Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer gratis toutes les expédi- tions ou écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques. . .	1,000	" "	680,000
CHAPITRE V.				
<i>Palais de Justice.</i>				
unique.	Constructions, réparations et loyers de locaux. .	35,000	" 40,000	75,000

NUMÉRO des ARTICLES.	Désignation des Dépenses.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
CHAPITRE VI.				
<i>Publications officielles.</i>				
1	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur et des Annales parlementaires.</i>	93,500	»	101,500 »
2	Abonnement au <i>Bulletin des Arrêts de la Cour de Cassation.</i>	3,000	»	
3	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique ; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice depuis la réunion de la Belgique à la France en 1795 jusqu'en 1830 ; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume.	5,000	»	
CHAPITRE VII.				
<i>Pensions et Secours.</i>				
1	Pensions civiles	180,000	»	195,000 »
2	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.	12,000	»	
3	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.	3,000	»	
CHAPITRE VIII.				
<i>Cultes.</i>				
1	Clergé supérieur du culte catholique et professeurs des séminaires, bourses et demi-bourses affectées aux séminaires.	403,822	39	4,389,827 .
2	Clergé inférieur du culte catholique.	3,319,104	61	
3	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant aux cultes.	394,000	»	
4	Culte protestant.	57,900	»	
5	— israélite.	11,000	»	
6	Pensions et secours pour les ministres des cultes.	154,000	»	

NUMÉRO des ARTICLES.	Désignation des Dépenses.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
CHAPITRE IX.				
<i>Établissements de bienfaisance.</i>				
1	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés, dont le domicile de secours est inconnu.	25,000	"	
2	Subsides : 1° pour favoriser l'érection et l'amélioration des hospices d'aliénés, l'organisation et le soutien des établissements de bienfaisance, des ateliers de travail et d'autres institutions en faveur des classes ouvrières et indigentes; 2° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.	160,000	"	
3	Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres, et indemnité de son secrétaire.	5,000	"	
4	Subside pour l'érection de dépôts de mendicité agricoles.	30,000	"	445,000 "
5	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.	175,000	"	
6	Subsides : 1° pour le patronage des condamnés libérés; 2° pour faire établir et soutenir à cette fin des maisons de refuge où sont également reçues les personnes qui veulent abandonner la voie du vice et de l'immoralité; 3° pour venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de bienfaisance.	50,000	"	
CHAPITRE X.				
<i>Prisons.</i>				
SECTION 1^{re}. — SERVICE DOMESTIQUE.				
1	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus, frais d'habillement et de couchage des gardiens, gratifications aux détenus et frais de route et de séjour, tant des membres des commissions administratives des prisons, que des autres fonctionnaires et employés.	1,135,000	"	
2	Traitement des employés attachés au service domestique.	400,000	"	
3	Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement.	3,000	"	

NUMÉRO des ARTICLES.	Désignation des Dépenses.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
4	Frais d'impression et de bureau.	10,000	»	
5	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier.	431,000	200,000	3,135,500
	SECTION 2. — SERVICE DES TRAVAUX.			
6	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	700,000	»	
7	Gratifications aux détenus.	170,000	»	
8	Frais d'impressions et de bureau.	5,000	»	
9	Traitements et tantièmes des employés.	81,500	»	
	CHAPITRE XI.			
	<i>Frais de police.</i>			
1	Service des passe-ports.	20,000	»	68,000
2	Autres mesures de sûreté publique.	48,000	»	
	CHAPITRE XII.			
unique	Dépenses imprévues non libellées au budget.	5,000	»	5,000
	CHAPITRE XIII.			
unique	Solde de dépenses arriérées concernant des exer- cices dont les Budgets sont clos.	41,500	»	41,500
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . fr.	»	»	11,980,395